



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



12802/12

PRESSE 346
PR CO 46

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3184e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 24 juillet 2012

Président **M. Andreas MAVROYIANNIS**
Vice-ministre chypriote des affaires européennes

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9776 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

12802/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a pris note de la présentation, par la Commission, de ses propositions révisées concernant le **cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020** et a été informé par la présidence chypriote de l'organisation des travaux concernant ce dossier au cours du second semestre de 2012.*

*La présidence chypriote a présenté son **programme de travail** pour la durée de son mandat.*

*Le Conseil a examiné les suites à donner à la réunion du **Conseil européen** des 28 et 29 juin 2012.*

*Le Conseil a adopté sa position sur le **budget de l'UE pour 2013**.*

SOMMAIRE¹

| | |
|--------------------------|----------|
| PARTICIPANTS..... | 5 |
|--------------------------|----------|

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

| | |
|----------------------------------|----|
| Cadre financier pluriannuel..... | 7 |
| Programme de la présidence | 9 |
| Conseil européen..... | 10 |
| Divers..... | 11 |
| Agences décentralisées | 11 |
| Roumanie | 11 |

AUTRES POINTS APPROUVÉS

BUDGETS

| | |
|---|----|
| – Position du Conseil sur le projet de budget de l'UE pour 2013 | 12 |
|---|----|

AFFAIRES GÉNÉRALES

| | |
|--|----|
| – Taux de la contribution au régime de pensions des fonctionnaires de l'UE | 12 |
| – Aide à la communauté chypriote turque..... | 13 |

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

| | |
|---|----|
| – Dérogation à la directive sur la TVA pour le Danemark - Usage privé de véhicules utilitaires légers | 13 |
| – Manipulation des statistiques utilisées en matière de surveillance budgétaire | 13 |
| – Commissaire aux comptes extérieur de la banque de Slovénie | 13 |

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle - Participation des pays de l'AELE 14
- Système d'information Schengen 14
- Décisions Prüm (*) - Échange automatisé de données avec la Hongrie 14

COMMERCE

- Accords avec la Russie - Matières premières, services et pièces pour véhicules 15

MARCHÉ INTÉRIEUR

- Véhicules à moteur - Systèmes d'avertissement de franchissement de ligne et de freinage d'urgence 15

PÊCHE

- Possibilités de pêche - Protection de la mante géante 16

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

- Système d'échange des quotas d'émission 16
- Résidus de pesticides 16

NOMINATIONS

- Comité économique et social 17

TRANSPARENCE

- Transparence - Accès du public aux documents 17

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères,
du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Dimitër TZANTCHEV

Représentant permanent

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires
étrangères

Danemark:

M. Nicolai WAMMEN

Ministre des affaires européennes

Allemagne :

M. Michael G. LINK

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M^{me} Lucinda CREIGHTON

Ministre déléguée auprès du premier ministre et du
ministre des affaires étrangères et du commerce, chargée
des affaires européennes

Grèce:

M. Dimitrios KOURKOULAS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Espagne:

M. Iñigo MÉNDEZ DE VIGO Y MONTOJO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Bernard CAZENEUVE

Ministre délégué auprès du ministre des affaires
étrangères, chargé des affaires européennes

Italie:

M. Enzo MOAVERO MILANESI

Ministre chargé des affaires européennes

Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Vice-ministre auprès du président, chargé des affaires
européennes

M^{me} Rea YIORDAMLIS

Directeur aux affaires européennes

Lettonie:

M. Andris TEIKMANIS

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

M^{me} Enikő GYÖRY

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Peter de GOOIJER

Représentant permanent

Autriche:

M. Wolfgang WALDNER

Secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires
européennes et internationales

Pologne:

M. Piotr SERAFIN

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères,
chargé des affaires européennes

Roumanie:

M. Leonard ORBAN

Ministre des affaires européennes

Slovénie:

M. Karl Viktor ERJAVEC

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Peter JAVORČÍK

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Jan STORE

Représentant permanent

Suède:

M^{me} Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères et
du Commonwealth

.....
Commission:

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

M. Janusz LEWANDOWSKI

Membre
.....

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Ministre des affaires étrangères et européennes

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Cadre financier pluriannuel

Le Conseil a pris note, en session publique¹, d'une proposition révisée de la Commission concernant le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020 (doc. [12356/12](#)).

La proposition révisée tient compte de l'adhésion de la Croatie, prévue pour la mi-2013, des prévisions macroéconomiques du printemps de la Commission et des nouvelles données économiques régionales et nationales.

La présidence chypriote a informé les ministres de l'organisation des travaux au cours de son mandat (doc. [12076/12](#)). Elle a également communiqué des informations au Conseil au sujet des réunions bilatérales qui ont eu lieu avec les États membres du 10 au 19 juillet.

Plusieurs ministres ont fait part des préoccupations que leur inspirent les propositions révisées concernant le CFP:

- Certains ministres ont estimé que l'augmentation du plafond global des dépenses n'était pas compatible avec la crise économique actuelle et les efforts d'assainissement budgétaires entrepris par les États membres, et ont réitéré leurs appels en faveur de réductions substantielles. Plusieurs ministres ont préconisé une approche descendante, ce qui signifie que le plafond global des dépenses serait défini d'un commun accord, préalablement aux discussions portant sur le reste du paquet CFP. Un certain nombre de ministres ont jugé qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour s'attaquer au problème des ou engagements inutilisés "RAL" (*restant à liquider*).
- D'autres ministres ont insisté sur la composante d'investissement du budget de l'UE, et ont mis l'accent en particulier sur la contribution importante apportée par la politique de cohésion en termes de croissance et d'emploi. Ils ont regretté qu'à la suite de la mise à jour, la Commission ait proposé des ressources financières moins élevées pour la politique de cohésion dans les 27 États membres. Cette réduction est en contradiction avec les conclusions du Conseil européen de juin, dans lesquelles la politique de cohésion était reconnue comme étant un instrument de première importance permettant de soutenir les investissements dans des mesures visant à renforcer la croissance. Ils estiment que la crise économique nécessite "plus" de cohésion et non "moins" de cohésion.

La présidence chypriote a l'intention d'inscrire le CFP à l'ordre du jour de chacune des sessions du Conseil des affaires générales (CAG) et de poursuivre les travaux en s'appuyant sur l'instrument dénommé "cadre de négociation".

¹ Retransmission sur Internet:
<http://video.consilium.europa.eu/webcast.aspx?ticket=775-979-11734>

Le cadre de négociation est un document établi par la présidence qui donne un aperçu des principaux éléments et des principales options en vue des négociations relatives au CFP. Ce document est constamment mis à jour à mesure que les négociations avancent et doit en définitive constituer la base d'un accord au niveau du Conseil européen. Les négociations sont menées conformément au principe selon lequel il n'y a accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout.

La présidence s'est engagée à maintenir une coopération étroite avec le Parlement européen afin de trouver un terrain d'entente qui permettra d'adopter en temps utile les décisions appropriées. À l'instar des présidences précédentes, la présidence chypriote procédera à un échange de vues avec les représentants du Parlement européen avant chaque session du Conseil des affaires générales et leur présentera ensuite un compte rendu.

Les ministres des affaires étrangères poursuivront leurs travaux sur le CFP et examineront certains éléments clés du paquet lors d'une réunion informelle qui se tiendra à Nicosie le 30 août. Dans la perspective de la réunion du Conseil européen du mois d'octobre, le paquet sera examiné lors des sessions du CAG du 24 septembre et du 16 octobre.

L'objectif est de parvenir à un accord d'ici la fin de l'année.

De plus amples informations au sujet des négociations sont disponibles sur les pages web du Conseil consacrées au CFP:

<http://www.consilium.europa.eu/special-reports/mff>

Programme de la présidence

Le Conseil, réuni en session publique¹, a pris acte de la présentation, par la présidence chypriote, de son programme de travail pour la durée de son mandat (de juillet à décembre 2012). Il a procédé à un échange de vues.

La présidence chypriote a l'intention de se concentrer sur les quatre priorités suivantes:

- une Europe plus efficace et plus "durable";
- une Europe dotée d'une économie plus performante et fondée sur la croissance;
- une Europe ayant plus de sens pour ses citoyens, tout en étant porteuse de solidarité et de cohésion sociale;
- une Europe jouant un rôle actif dans le monde, tout en étant plus proche de ses voisins.

¹ Retransmission sur Internet:
<http://video.consilium.europa.eu/webcast.aspx?ticket=775-979-11734>

Conseil européen

Le Conseil a fait le bilan des suites données à la réunion¹ du Conseil européen des 28 et 29 juin en ce qui concerne la mise en œuvre des principales décisions prises en matière de politique économique.

Les débats ont essentiellement porté sur les points suivants:

- l'action à mener pour renforcer l'union économique et monétaire de l'UE;
- la procédure suivie dans le cadre de l'exercice de surveillance du *semestre européen*, en particulier la gestion des recommandations par pays sur les politiques budgétaires et économiques;
- la coopération entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission concernant la mise en œuvre du Pacte pour la croissance et l'emploi.

¹ Doc. EUCO 76/12.

Divers

Agences décentralisées

Le Conseil a salué l'accord sur une déclaration commune et sur une approche commune concernant les agences décentralisées de l'UE, qui a été dégagé à la mi-juin par le Parlement européen, le Conseil et la Commission (doc. [11450/12](#)).

L'objectif de l'approche commune est de donner au Parlement européen, au Conseil et à la Commission des orientations juridiquement non contraignantes pour toutes les décisions qu'ils seront amenés à prendre à l'avenir sur les agences décentralisées de l'UE, en particulier sur le rôle et la place de ces agences, sur leur structure et leur gouvernance, sur leur fonctionnement, sur la programmation de leurs activités et de leurs ressources, et sur la responsabilité, les contrôles et la transparence et les relations avec les parties prenantes.

Roumanie

Le Conseil a été informé des dernières évolutions intervenues en ce qui concerne la situation politique en Roumanie.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

BUDGETS

Position du Conseil sur le projet de budget de l'UE pour 2013

Le Conseil a adopté¹ sa position concernant le projet de budget 2013 de l'UE, qui limite l'augmentation des paiements à 2,79 % par rapport à 2012 (doc. [12279/1/12 REV 1](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#) + [12278/12](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#) + [ADD 3](#)).

La position du Conseil conjugue la nécessité d'éviter de surcharger indûment les finances publiques des États membres en période d'assainissement budgétaire avec le besoin d'adopter des mesures visant à favoriser la croissance. Elle tient dûment compte également du fait que l'exercice 2013 est le dernier exercice couvert par le cadre financier pluriannuel (CFP) actuel.

L'augmentation la plus importante dans les paiements (+ 6,71 %) concerne la rubrique 1 (croissance durable), conformément à la stratégie "Europe 2020" pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

En chiffres absolus, la position du Conseil concernant le projet de budget pour l'exercice 2013 s'élève à:

- 132,70 milliards d'euros en paiements, ce qui correspond à 0,99% du revenu national brut (RNB) de l'UE, et
- 149,78 milliards d'euros en engagements, ce qui laisse une marge de 3,58 milliards d'euros sous le plafond du cadre financier actuel.

Pour de plus amples informations, voir le document [12806/12](#).

AFFAIRES GÉNÉRALES

Taux de la contribution au régime de pensions des fonctionnaires de l'UE

Le Conseil a pris connaissance d'une lettre de la Commission invitant le Conseil à adopter une proposition de la Commission visant à adapter le taux de la contribution au régime des pensions des fonctionnaires de l'UE (doc. [12772/12](#)).

¹ Les délégations néerlandaise, suédoise et celle du Royaume-Uni ont voté contre et la délégation autrichienne s'est abstenue.

Aide à la communauté chypriote turque

Le Conseil a adopté des conclusions sur un rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "Aide de l'Union européenne à la communauté chypriote turque"; celles-ci figurent dans le document [12526/12](#).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Dérogation à la directive sur la TVA pour le Danemark - Usage privé de véhicules utilitaires légers

Le Conseil a adopté une décision autorisant le Danemark à introduire, pour l'usage privé des véhicules utilitaires légers, une mesure dérogeant à la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (doc. [11987/12](#)).

Cette mesure autorise le Danemark à imposer un montant forfaitaire journalier de 40 DKK pour l'usage privé d'un véhicule utilitaire léger enregistré comme destiné à un usage exclusivement professionnel.

La décision du Conseil expire le 31 décembre 2014.

Manipulation des statistiques utilisées en matière de surveillance budgétaire

Le Conseil a décidé, compte tenu des contraintes de calendrier, de prolonger de deux mois supplémentaires le délai pour exprimer des objections à l'égard du projet de décision de la Commission relative aux enquêtes et amendes liées à la manipulation des statistiques utilisées pour la surveillance budgétaire dans la zone euro (doc. [12498/12](#)).

Le projet de décision étant un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Conseil et le Parlement européen disposent en principe d'un délai de deux mois pour exprimer des objections.

Commissaire aux comptes extérieur de la banque de Slovaquie

Le Conseil a adopté une décision approuvant la désignation de Deloitte en tant que commissaire aux comptes extérieur de la banque de Slovaquie pour les exercices 2012 à 2014 (doc. [11897/12](#)).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle - Participation des pays de l'AELE

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations relatives à un arrangement avec l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein sur les modalités de la participation de ces pays à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (doc. [11797/12](#)).

Système d'information Schengen

Le Conseil a pris note des résultats de l'essai prévu dans le cadre de la deuxième étape du SIS II, qui s'est déroulé en mai.

Comme il est indiqué dans une annexe des conclusions du Conseil de juin 2009, les essais prévus dans le cadre des deux étapes ont pour objectif de démontrer la stabilité, la fiabilité et la performance du système central, ainsi que le bon fonctionnement des fonctionnalités essentielles, telles que la cohérence des données et un transfert de messages fiable. L'Allemagne a émis un avis divergent.

Décisions Prüm (*) - Échange automatisé de données avec la Hongrie

Le Conseil a adopté une décision concernant le lancement de l'échange automatisé de données ADN et dactyloscopiques en Hongrie (doc. [11916/12](#) et [11923/12](#)).

Une procédure d'évaluation menée préalablement à l'adoption de cette décision a conclu que les dispositions générales en matière de protection des données sont pleinement appliquées en Hongrie (doc. [11354/12](#) et [11360/12](#)). Le pays est par conséquent autorisé à commencer à recevoir et à transmettre des données ADN et dactyloscopiques aux fins de la prévention des infractions pénales et des enquêtes en la matière,

(*) Décisions 2008/615/JAI et 2008/616/JAI du Conseil

COMMERCE

Accords avec la Russie - Matières premières, services et pièces pour véhicules

Le Conseil a adopté une décision approuvant, au nom de l'UE, la conclusion d'un accord avec la Russie engageant celle-ci à mettre tout en œuvre pour ne pas introduire de droits à l'exportation et ne pas augmenter les droits actuels en ce qui concerne certaines matières premières (doc. [16828/11](#)).

En vertu de cet accord, si la Russie devait envisager d'introduire ou d'augmenter des droits à l'exportation pour ces matières premières, elle devrait engager des consultations avec la Commission européenne au moins deux mois avant la mise en œuvre de ces mesures.

Le Conseil a aussi adopté des décisions approuvant, au nom de l'UE, la conclusion d'accords avec la Russie concernant:

- le maintien des engagements en matière de commerce des services contenus dans l'actuel accord de partenariat et de coopération UE-Russie (doc. [16815/11](#));
- le commerce des pièces et composants de véhicules à moteur (doc. [11806/11](#)).

MARCHÉ INTÉRIEUR

Véhicules à moteur - Systèmes d'avertissement de franchissement de ligne et de freinage d'urgence

Le Conseil a adopté une décision approuvant des projets de règlements de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) concernant des dispositions uniformes applicables à l'homologation des véhicules en ce qui concerne les systèmes d'avertissement de franchissement de ligne et les systèmes avancés de freinage d'urgence.

Les règlements de la CEE-ONU sont destinés à supprimer des obstacles techniques pesant sur le commerce des véhicules à moteur et à assurer que ces véhicules offrent un niveau élevé de sécurité et de protection.

PÊCHE

Possibilités de pêche - Protection de la mante géante

Le Conseil a adopté des modifications des règlements (UE) n° 43/2012 et (UE) n° 44/2012 en ce qui concerne la protection de l'espèce "mante géante" et certaines possibilités de pêche (doc. [11983/12](#)).

Il s'agit de modifier les deux règlements établissant les possibilités de pêche en ce qui concerne certains stocks halieutiques en ajoutant la mante géante dans les articles pertinents contenant les listes des pêcheries interdites. Ces modifications s'inscrivent dans le prolongement de la 10^e conférence des parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, qui s'est tenue à Bergen du 20 au 25 novembre 2011, à l'occasion de laquelle la mante géante (*Manta birostris*) a été ajoutée aux listes des espèces protégées.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Système d'échange des quotas d'émission

Le Conseil a approuvé la position à prendre par l'UE au sein du Comité mixte de l'Espace économique européen (EEE) sur une modification de l'annexe XX (environnement) de l'accord EEE.

La décision intègre dans l'accord EEE toute la législation de l'UE applicable au système d'échange de quotas d'émission (doc. [11697/12](#)).

Résidus de pesticides

Le Conseil a approuvé la position à prendre par l'UE au sein du Comité mixte de l'Espace économique européen (EEE) en ce qui concerne une modification de l'annexe II (réglementations techniques, normes, essais et certification) de l'accord EEE pour ce qui est des résidus de pesticides (doc. [11609/12](#)).

NOMINATIONS

Comité économique et social

Le Conseil a nommé M. Pekka RISTELÄ (Finlande) et M. Vitas MAČIULIS (Lituanie), en tant que membres du Comité économique et social pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015 (doc. [12436/12](#) et [12438/12](#)).

TRANSPARENCE

Transparence - Accès du public aux documents

Le Conseil a approuvé:

- une réponse à la demande confirmative présentée par M^{me} Joanna Hosa (n° 15/c/01/12) (doc. [12340/12](#)); et
 - une réponse au médiateur européen concernant la plainte 862/2012/RT déposée par M. David Price, la délégation suédoise votant contre (doc. [10830/12](#)).
-